

La Sainte-Baume devient le 52e Parc naturel régional de France !



Alors que le réseau des Parcs naturels régionaux de France fête en 2017 ses 50 ans d'existence, il s'enrichit aujourd'hui d'un nouveau membre avec la création du Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Un décret du Premier Ministre en date du 21 décembre 2017 valide le classement de ce territoire qui devient ainsi le 52e Parc naturel régional de France et le 8e de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En 50 ans, 52 territoires ont été labellisés « Parc naturel régional » en raison de leur fragilité mais également de la richesse de leurs patrimoines naturels et culturels et de la qualité de leurs paysages et de leurs environnements.

Au terme de plusieurs années de co-construction du projet de Parc, avec les élus, les services de la Région et de l'Etat, les partenaires techniques, les acteurs socio-économiques et la société civile, c'est à l'aboutissement d'une démarche partenariale que l'on assiste aujourd'hui.

Territoire d'une nature exceptionnelle aux paysages diversifiés, la Sainte-Baume, avec ses richesses géologiques, souterraines et la spécificité de son patrimoine culturel et spirituel, est reconnue au titre de « Parc naturel régional ». Terre de ressourcement et véritable château d'eau de la Basse-Provence, ses potentiels, forestiers, agricoles et touristiques sont ses principaux atouts pour l'avenir.

En considérant le paysage comme un levier de développement et d'attractivité et en le plaçant au cœur-même du projet de territoire, le Parc s'organise autour de 4 ambitions fortes :

- Préserver le caractère de la Sainte-Baume, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages,
- Orienter le territoire de la Sainte-Baume vers un aménagement exemplaire et durable,
- Fédérer et dynamiser le territoire par un développement économique respectueux de l'identité du territoire et de la valorisation durable de ses ressources,
- Valoriser la richesse culturelle du territoire et renforcer le vivre et le faire-ensemble.

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume rassemble 26 communes sur les départements du Var et des Bouches-du-Rhône. Il occupe une position de carrefour entre les agglomérations de Marseille, Aix-en-Provence, Toulon et les espaces naturels des Calanques, de la Sainte-Victoire, du massif des Maures, du Verdon et de Port-Cros. 58 500 habitants vivent sur ce territoire de près de 81 000 ha dont 80% se situent en espaces naturels.

Sont donc classés sous la dénomination de « Parc naturel régional de la Sainte-Baume » :

- En totalité, les territoires des communes de : Belgentier, Cuges-les-Pins, La Celle, La Roquebrussanne, Mazaugues, Méounes-les-Montrieux, Nans-les-Pins, Néoules, Plan d'Aups Sainte-Baume, Riboux, Rougiers, Saint-Zacharie, Signes, Tourves.
- En partie, les territoires des communes de : Auriol, Brignoles, Evenos, Gémenos, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Le Castellet, Pourcieux, Pourrières, Roquevaire, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Solliès-Toucas.

Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, salue la naissance de ce 52e Parc : " C'est une année qui s'achève en beauté pour notre réseau alors que nous célébrons les 50 ans de notre label, créé en 1967 par le Général de Gaulle. Je félicite Michel Gros, président du syndicat mixte, les élus et toute l'équipe du Parc et leur souhaite de porter haut le modèle et les valeurs qui font le succès des Parcs aujourd'hui ! "

Le réseau des 52 Parcs naturels régionaux représente aujourd'hui plus de 4300 communes, 4 millions d'habitants et 8,7 millions d'hectares, soit 15% du territoire, répartis dans 15 régions. Ils sont animés par 2200 agents et 6000 élus.

Liens utiles

[Vidéo "Un Parc naturel régional en Sainte-Baume"](#)

[Décret n° 2017-1716 du 20 décembre 2017 portant classement du parc naturel régional de la Sainte-Baume](#)

www.pnr-saintebaume.fr